



ASSEMBLEE GENERALE DU 19 JUIN 2018 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Service Assainissement Collectif du SIVOM de la Région Minière a tenu le 19 juin 2018 à 8H30 son Assemblée Générale à la salle des fêtes de Durdat-Larequille.

Dix délégués assistaient à cette réunion. Mme AMZIANE, receveur et MM. MIRANDA et WEGRZYN, responsables techniques du SIVOM, participaient également à la réunion.

M. Daniel PIQUANDET, le Président, remercie l'ensemble des délégués de leur présence puis aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – OPTION 1

4 collectivités adhérentes

5 délégués présents

AC1-2018-2-1 : Approbation du PV de l'assemblée précédente :

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 à l'approbation des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

AC1-2018-2-2 : Affectation de résultat de la commune de Bézenet :

Le Président présente les chiffres arrêtés par la Commune de Bézenet à la clôture de son budget Assainissement Collectif.

Il en ressort un résultat excédentaire de fonctionnement de 20 702,22 € et un résultat déficitaire d'investissement de 3667,53 €. Il a été approuvé par la Commune le transfert total de ces montants au SIVOM Région Minière.

Il est également précisé que le solde des redevances 2017 n'a pu être facturé avant le 31 décembre 2017. Les factures ont été émises sur l'exercice 2018 pour un montant total de 40 934,17 € qui sera reversée en fin d'année par la Commune de Bézenet.

Approuvée à l'unanimité.

AC1-2018-2-3 : Affectation de résultat de la commune de Doyet :

Le Président présente les chiffres arrêtés par la Commune de Doyet à la clôture de son budget Assainissement Collectif.

Il en ressort un résultat excédentaire de fonctionnement de 80 678,10 € et un résultat excédentaire d'investissement de 64 279,56 €. Il a été approuvé par la Commune le transfert total de ces montants au SIVOM Région Minière.

Approuvée à l'unanimité.

AC1-2018-2-4 : Achat du terrain de M. Desmaison à Maillet – Haut-Bocage :

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration sur Maillet, commune de Haut-Bocage, M. Desmaison avait mis à disposition une partie de sa parcelle située au lieu-dit l'Etang Bernard pour une superficie de 3264 m².

M. le Président explique que M. Desmaison a consenti la cession définitive de cette parcelle pour l'euro symbolique en contrepartie de la réalisation de son branchement d'assainissement. Il reste à la charge du SIVOM les frais de bornage du géomètre et les frais de notaire.

Approuvé à l'unanimité.

AC1-2018-2-5 : Décisions modificatives n°1 :

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018, dans le cadre de l'intégration des résultats des communes de Bézenet et Doyet :

Intégration des résultats :

Section de fonctionnement

Dépenses - crédits supplémentaires :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à section d'investissement	+ 101 380
TOTAL			+ 101 380

Recettes - crédits supplémentaires :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
77	778	Produits exceptionnels	+ 101 380
TOTAL			+ 101 380

Section d'investissement

Dépenses - crédits supplémentaires :

Opération	Article	Libellé	Montant
OPFI	1068	Autres réserves	+ 3 668
1300	1315	Investissement Doyet	+ 64 279
ONA	2315	Travaux	+ 57 712
ONA	2031	Etudes	+ 10 000
ONA	21562	Matériel spécifique assainissement	+ 28 000
ONA	2111	Achat terrain nu	+ 2 000
TOTAL			+ 165 659

Recettes - crédits supplémentaires :

Opération	Article	Libellé	Montant
OPFI	021	Virement de section fonctionnement	+ 101 380
OPFI	1068	Autres réserves	+ 64 279
TOTAL			+ 165 659

Approuvées à l'unanimité.

AC1-2018-2-6 : Décisions modificatives n°2 :

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018, dans le cadre du transfert d'actif entre le budget Assainissement collectif option 1 et Assainissement collectif option 2 :

Transfert d'actif entre les budgets assainissement collectif option 1 et option 2 :

Section d'investissement

Dépenses - crédits à réduire :

Opération	Article	Libellé	Montant
180	21311	Bâtiments d'exploitation	- 3 958
TOTAL			- 3 958

Recettes - crédits à réduire :

Opération	Article	Libellé	Montant
OPFI	281311	Amortissement bât. d'exploitation	- 3 958
TOTAL			- 3 958

Approuvées à l'unanimité.

AC1-2018-2-7 : Durée d'amortissement :

M. le Président propose pour le budget Assainissement collectif option 1 les durées d'amortissement suivantes :

- Station d'épuration : 35 ans

- Réseau d'assainissement : 60 ans
- Véhicules : 5 ans
- Logiciels : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Mobilier : 15 ans
- Matériel industriel, outillage : 10 ans
- Matériel spécifique d'assainissement : 10 ans
- Aménagement de terrain bâti : 15 ans

Approuvées à l'unanimité.

AC1-2018-2-8 : Redevance Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) :

M. le Président expose le principe de la PFAC qui est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement.

Cette redevance reste facultative et au choix de la collectivité compétente en assainissement collectif. La loi laisse aux collectivités la liberté pour définir les modalités de calcul de la PFAC qui peut être forfaitaire ou en fonction de critères tels que la surface plancher, le nombre d'équivalents habitants ou le nombre de logements. La seule limite imposée est le plafond qui est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, diminué du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement.

Refusée à l'unanimité.

Le Comité Syndical demande qu'une étude soit menée en commission.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – OPTION 2

4 collectivités adhérentes

6 délégués présents

AC2-2018-2-1 : Approbation du PV de l'assemblée précédente :

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 22 mars 2018 à l'approbation des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

AC2-2018-2-2 : Décisions modificatives n°1 :

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018, en correction d'une erreur sur le résultat reporté en fonctionnement :

Correction du résultat reporté en fonctionnement :

Section de fonctionnement

Dépenses - crédits à réduire :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	6068	Autres matières et fournitures	- 61
TOTAL			- 61

Recettes - crédits à réduire :

Opération	Article	Libellé	Montant
002	002	Excédent reporté	- 61
TOTAL			- 61

Approuvées à l'unanimité.

AC2-2018-2-3 : Décisions modificatives n°2 :

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018, dans le cadre du transfert d'actif entre le budget Assainissement collectif option 1 et Assainissement collectif option 2 :

Transfert d'actif entre les budgets assainissement collectif option 1 et option 2 :

Section d'investissement

Dépenses - crédits à réduire :

Opération	Article	Libellé	Montant
OPFI	281311	Amortissement bât. d'exploitation	- 3 958
TOTAL			- 3 958

Recettes - crédits à réduire :

Opération	Article	Libellé	Montant
180	21311	Bâtiments d'exploitation	- 3 958
TOTAL			- 3 958

Approuvées à l'unanimité.

Une fois l'ordre du jour épuisé, la séance était levée à 9H45.